

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Le seize décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances au nombre prescrit par la loi.

Etaient présents : Michèle VINCENT, François CHARLIER, Elise MANZONI, Jérôme SALAS, Valérie PERRIN, Martine ANDRIEU, Evelyne BIDEAULT, Ghislaine COLIN, André GUYOT, Laurence KERRIEN, Michel LABBÉ, Anne-Marie ROGER-CAUQUIL, Loïc SABLAIROLLES, Mathieu TARBOURIECH.

La secrétaire de séance désignée est Valérie PERRIN.

Madame le Maire présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 août 2021
2. Tarifs 2022
3. Règlement intérieur du service d'eau potable
4. Convention Amicale Laïque
5. Création d'un poste de responsable technique
6. PLUi
7. Questions diverses

1-Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 août 2021 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention de Michel LABBÉ (absent ce jour-là).

2- Les tarifs 2022 sont appliqués ainsi qu'il suit (pas de modification par rapport aux tarifs 2021) :

- Location de la salle des fêtes : (week-end) 300 € Bastidiens / 700 € non-Bastidiens. (Semaine) 150 €/jour
- Salle du rugby : non applicable
- Estrade bois : gratuit (pas de location aux particuliers)
- Occupation du domaine public : 50 € (non appliqué)
- Travaux : Main d'œuvre 30 €/h. Tracto ou camion avec chauffeur 100 €/h
- Droit de place : 0.60 €/ml primeurs. 1.10 €/ml viande, fromage, camion
- Cimetière : (30 ans) 100 €/m². 500 € columbarium
- Chaises et tables : 20 € si livraison
- Eau et assainissement : 110 € raccordement ; 180 € assainissement collectif
- Forfait puits : forfait 30 m³ pour ceux qui rejettent au collectif (non appliqué car puits non répertoriés)

3- Approbation du règlement intérieur du service de l'eau potable.

Suite à la demande de Michel LABBÉ, le terme « client » est remplacé « usager ». Règlement approuvé à l'unanimité.

4- L'Amicale Laïque rencontre des difficultés à cause du covid : annulation d'accueil pour les activités périscolaires suite à la fermeture des écoles. Le manque à gagner est important. La médiathèque devrait ouvrir à des horaires plus larges en 2022. La CAF pourrait verser directement la dotation au Domaine du Thoré (environ 30 000 €). Dans ce cas, la somme serait déduite après paiement.

Approbation à l'unanimité avec 1 abstention (Laurence KERRIEN car juge et partie).

5-Le Centre de Gestion de la Fonction publique du Tarn a rendu sa synthèse sur l'organisation des services municipaux et préconise l'ouverture d'un poste de responsable des services techniques en janvier 2022. Une demande sera faite au CDG pour un accompagnement au recrutement et la rédaction de la fiche de poste. La synthèse est consultable en mairie par les conseillers municipaux

6-Approbation du zonage d'assainissement dans l'étude du PLUI. Michèle VINCENT rappelle que cela n'a aucun rapport avec notre schéma directeur des travaux. Délégation est donnée à la CCTMN de procéder à l'enquête publique. Michel demande si un particulier peut refuser le raccord au réseau s'il est dans une zone collective. François répond qu'il faut faire des recherches pour avoir une réponse sûre.

7- Questions diverses

. Demande d'admission en non-valeur pour des dettes non-recouvrables de la cantine (319, 04€) et de l'eau (6030.69 €). *1 vote contre et 1 abstention.*

.Application de la loi des 1607 h travaillées par an pour les agents territoriaux à partir du 1^{er} janvier 2022. Les agents techniques travailleront 20 minutes de plus par jour, démarrant l'après-midi à 13h10 au lieu de 13h30. Les horaires des autres services ne sont pas arrêtés à ce jour. La rédaction de la convention est en cours. *1 abstention*

. Le foyer du collège demande une subvention de 50 € par élève bastidien participant au voyage au ski. Unanimité.

. Vente du camping : quatre propositions ont été reçues. Suite à l'entretien individuel avec les candidats, la SCI Logicamp (MM. Buso et Ouchène) a été retenue. Prix de vente 20 300 € (comportant 300 € de frais de diagnostics).

. Association Echos-ci, Echos-là : rappel est fait des différentes animations organisées par l'association en 2021 (écoles, collège, Francas, dans les rues, balades nocturnes, fresque du NRO...). Demande une aide exceptionnelle de 1500 €. Unanimité.

. Convention avec Cinécran 81. Le rapport des séances non faites en 2020 a mené à 2 séances par mois. Proposition de convention pour 22 séances en 2022 pour un tarif global de 750 € + 50 € d'adhésion. Unanimité.

La séance est levée à 19 h 30.